

# DEMANDE DE SOUSCRIPTION AUX PARTS SOCIALES DE LA NEF

## MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

### ÉTAPE 1

**Complétez, datez et signez** le bulletin de souscription aux Parts Sociales de la Nef et le formulaire d'auto-certification fiscale (obligatoire). Si vous avez déjà rempli ce formulaire et que votre situation fiscale n'a pas changé, ne le remplissez pas.

### ÉTAPE 2

**Joignez obligatoirement les pièces justificatives** ci-dessous pour chaque titulaire, **personne morale**.  
*Cochez les cases au fur et à mesure afin de ne rien oublier.*

#### ASSOCIATIONS

- Un justificatif d'activité :
  - > Copie certifiée conforme à l'original des statuts de l'organisme à but non lucratif, datés, signés par le représentant légal, Extrait du Journal Officiel ayant publié la déclaration de constitution ou à défaut récépissé de déclaration en préfecture, Fiche INSEE pour les associations possédant un SIREN et un code NAF, Règlement intérieur.
  - > Extrait original de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K-bis) de moins de trois mois.
- Un justificatif d'adresse du siège social de moins de 3 mois :
  - > Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphonie ou de multimédia, Avis d'échéance de loyer.
- Un justificatif des nominations et pouvoirs :
  - > Délibération de l'Assemblée Générale désignant les dirigeants de l'association, Extrait de délibération de l'organe habilité désignant les représentants de l'association autorisés à effectuer les démarches d'ouverture et de fonctionnement du compte bancaire, Pièce(s) d'identité(s) du représentant légal, Pièce(s) d'identité(s) du ou des mandataires, dépôt d'un spécimen de signature pour les personnes justifiant de pouvoirs.
- Un justificatif d'activité économique : Bilan / Compte de résultat et ses annexes.

#### SOCIÉTÉS

- Un justificatif de domicile et d'activité :
  - > Extrait original de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K-bis) de moins de trois mois,
  - > Copie certifiée conforme à l'original des statuts de la société, datés, signés par le gérant ou le représentant légal ;
- Un justificatif des nominations et pouvoirs :
  - > Copie de la décision portant la nomination du ou des gérants (SARL, EURL) ou copie du procès-verbal de nomination des dirigeants par le CA (SA),
  - > Pièce(s) d'identité(s) (voir ci-dessus) du représentant légal,
  - > Pièce(s) d'identité(s) (voir ci-dessus) du ou des mandataires ;
- Un justificatif d'activité économique : Bilan / Compte de résultat et ses annexes ;

#### PROFESSIONNELS PERSONNES PHYSIQUES

- Votre pièce d'identité ou votre passeport;
- Un justificatif de domicile;
- Un justificatif d'activité économique (dernier bilan / compte de résultat / liasse fiscale ou prévisionnel si 1<sup>er</sup> année d'activité);
- Un justificatif d'immatriculation (de moins de 3 mois).

### ÉTAPE 3

**Envoyez votre dossier de souscription et l'ensemble des pièces justificatives** à la Nef, immeuble Woopa, 8 avenue des Canuts, 69517 Vaulx en Velin Cedex. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site [www.lanef.com](http://www.lanef.com) rubrique Professionnels.

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX PARTS SOCIALES DE LA NEF

N° client : \_\_\_\_\_

## TITULAIRE

### ORGANISME

Dénomination ou Raison sociale : \_\_\_\_\_

Forme Juridique : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Code NAF : \_\_\_\_\_

### REPRÉSENTANT LÉgal / DIRIGEANT

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom du signataire (si différent du représentant légal\*) : \_\_\_\_\_

Qualité du signataire : \_\_\_\_\_

**Le signataire, s'il est différent du représentant légal, devra justifier des pouvoirs qui lui sont confiés et une copie de ces pouvoirs devra être annexée à la présente demande.**

### COORDONNÉES

La Nef et le Titulaire des Parts Sociales de la Nef conviennent de communiquer par courrier postal, courriel ou téléphone aux coordonnées complétées par le Titulaire ci-dessus.

## SOUSCRIPTION

### QUESTIONS DE COMPRÉHENSION

La souscription de parts sociales étant un placement à long terme comportant des risques de perte en capital et avec un taux de rémunération limité, la réglementation nous demande de vous poser les questions de compréhension suivantes :

- Les parts sociales sont-elles un placement long terme dont la liquidité n'est pas garantie ?  Oui  Non
- La valeur de remboursement des parts sociales comporte-t-elle des risques de perte en capital et leur rachat obéit-il à une procédure spécifique ?  Oui  Non
- La rémunération des parts de capital est-elle versée sous forme d'intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale et plafonné par la Loi ?  Oui  Non
- L'objectif de cet investissement est-il de soutenir la Nef en plaçant de l'argent à moyen/long terme ?  Oui  Non
- Avec cette souscription, le montant total des parts détenue à la Nef représente-t-il moins de 25% de la surface financière de la structure (actif net) ?  Oui  Non

Si ce n'est pas le cas, un conseiller prendra contact avec vous pour étudier la pertinence de cette souscription.

### SOUSCRIPTION AUX PARTS SOCIALES

Je déclare vouloir souscrire aux Parts Sociales de la Société financière de la Nef :

Nombre de parts souscrites : \_\_\_\_\_ parts de 30 € = \_\_\_\_\_ €

Écrire le nombre de parts sociales en toutes lettres : \_\_\_\_\_ parts.

Je suis informé(e) que les éléments réglementaires liés à l'assemblée générale de la Nef (convocation, éléments de vote à distance, documents d'informations) sont envoyés par voie électronique. **Merci de cocher la case suivante si vous préférez recevoir tous ces éléments par courrier postal :**

## RÈGLEMENT

- Règlement par chèque ci-joint n° \_\_\_\_\_ établi à l'ordre de votre organisme  
 Je souhaite utiliser la somme de \_\_\_\_\_ € disponible sur mon compte  
 n° \_\_\_\_\_ à la Nef

## AUTRES INFORMATIONS

Comment avez-vous connu la Nef ?

- Je suis déjà sociétaire     Entourage     Salon et Manifestations     Internet     Média  
 Groupe local Nef / Sociétaire Nef     Alternatiba     Partenaire Nef     Autre : \_\_\_\_\_

## ACCEPTATION DES CONDITIONS ET SIGNATURES

Le représentant légal certifie sur l'honneur que les informations fournies sur ce formulaire, qui sont nécessaires à la souscription des Parts Sociales de la Nef, sont exactes et sincères.

Le représentant légal s'engage à informer la Nef de tout changement pouvant affecter la situation de l'organisme et notamment en cas de changement de domiciliation, ainsi que de tout changement de circonstances rendant les informations contenues dans le présent bulletin incorrectes.

Le représentant légal reconnaît accepter l'ensemble des conditions liées à la souscription ainsi que les caractéristiques des parts sociales décrites dans le présent bulletin, les statuts, le Document d'Information Synthétique (DIS) ou le Prospectus encadrant la levée de fonds de la Nef, consultables sur [www.lanef.com](http://www.lanef.com).

Le représentant légal a bien noté que la Nef répartira au mieux la souscription en fonction des parts sociales commercialisées.

Le directoire définit chaque année la règle d'attribution de parts A et B.

La Nef considère que vous appartenez par défaut à la catégorie des clients non professionnels. A ce titre, vous avez complété le questionnaire de compréhension figurant dans le présent bulletin.

Vous avez le droit de demander une catégorisation différente et ainsi de renoncer à une partie de la protection que vous offre le statut d'investisseur non professionnel. Le cas échéant, nous vous invitons à nous contacter.

Le représentant légal atteste avoir reçu et pris connaissance de l'information précontractuelle des Parts sociales.

Le représentant légal reconnaît avoir été informé de son droit de rétractation dans un délai de 14 jours calendaires (fiches précontractuelle). Il peut exercer ce droit en téléchargeant le bordereau de rétractation sur [lanef.com](http://lanef.com).

La remise de la présente demande n'engage pas la Nef qui se réserve la décision de procéder ou non à l'ouverture du compte demandée.

Le représentant légal atteste avoir conservé une copie du présent bulletin.

J'accepte que la Société Financière de la Nef, en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel, recueille des données me concernant. Les informations m'expliquant pourquoi et comment la Société Financière de la Nef utilisera mes données, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont je dispose, figurent dans la Notice d'information sur la protection des données personnelles présente sur le site internet [www.lanef.com](http://www.lanef.com).


**Pour finaliser votre souscription, merci de cocher la case concernant le traitement des données à caractère personnel.**

J'accepte de recevoir des offres de la Nef pour des produits et services non analogues à ceux souscrits aujourd'hui :  oui  non

J'accepte que la Nef m'envoie des offres de ses partenaires :  oui  non

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du Président du Directoire :



Bernard Horenbeek

Signature du représentant légal ou de la personne  
ayant pouvoir :



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des produits d'épargne de la Nef ainsi que de ses parts sociales. **Le capital investi (parts sociales) n'est pas garanti.**  
Plus d'informations sur [www.finance-fair.org](http://www.finance-fair.org)

*Garantie des dépôts dans les Établissements de Crédit : Conformément à l'article L.312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier, les établissements de crédit agréés en France adhèrent à un fonds de garantie des dépôts qui a pour objet d'indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou autres fonds remboursables. Le Fonds de Garantie des Dépôts et des Résolutions, créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, a pour mission principale d'indemniser aussi rapidement que possible les déposants, mais dans certaines conditions et en particulier dans la limite d'un plafond de 100 000 €, lorsque l'établissement auquel ils ont confié leurs avoirs ne peut plus faire face à ses engagements. Pour plus de détails : [www.garantiedesdepots.fr](http://www.garantiedesdepots.fr).*